

N°559

du 18
DECEMBRE
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LES ARMES ET LES LARMES

A PROPOS DE LA TUERIE DU CONNECTICUT

Une fois de plus, la folie meurtrière a frappé les Etats-Unis. 26 personnes, dont 20 enfants sont mortes sous les balles d'un tueur dans une école du Connecticut. Et une fois de plus est mise en cause la liberté de s'armer reconnue aux citoyens américains.

UNE LIBERTE CONSTITUTIONNELLE

On sait en effet que la Constitution américaine précise (AMENDEMENT II (15 décembre 1791)) : "Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un Etat libre, il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes."

L'idée à l'époque était de garantir la liberté des citoyens face à l'éventuelle oppression d'une armée de métier au service de la Fédération. Depuis, loin de tomber en désuétude, cette liberté de s'armer a été renforcée par la Cour Suprême. On se demandait jusqu'à une date récente si cette impossibilité de limiter le droit de s'armer s'appliquait seulement à l'Etat fédéral ou bien à toutes les instances nationales ou locales.

En 2010, la Cour Suprême a tranché estimant que le deuxième amendement peut s'imposer à chaque Etat, au même titre que la liberté d'expression ou celle d'exercer la religion de son choix. En d'autres termes, les Etats ou les municipalités ne peuvent pas limiter la détention d'armes à feu : dans l'arrêt McDonald v. Chicago, la Cour Suprême a annulé les dispositions d'un règlement municipal de la ville de

suite à la page 5



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Pour bénéficier de l'égalité des démunis devant la justice

Le demandeur de l'aide juridictionnelle obligé de prouver son état de pauvreté

P.6 Cinéma/TV

**Miss Diamant en
tournage du 15
décembre 2012 au
15 Juin 2013**



Tchitchao Tchaim, Ministre de la Justice

P.7 Fin d'année 2012

**Lydia Ludic fait le
bilan et récompense
ses employés**

P.3 Commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses

**L'Autorité s'apprête à élargir le
champ des sociétés exploitantes**

** Le secteur produit 16 tonnes en 2011, pour près
de 750 millions Cfa de taxes.*

P.4 Mise en œuvre et suivi-évaluation de la SCAPE

**Gouvernement, secteur privé,
société civile et bailleurs font
leur profession de foi ce matin**



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Pour bénéficier de l'égalité des démunis devant la justice

Le demandeur de l'aide juridictionnelle obligé de prouver son état de pauvreté

Sylvestre D.

Cela fait partie des conditions d'accès à la future aide juridictionnelle que tente de créer les autorités togolaises. On ne se pointerait pas juste, mal habillé, pleurnicher... pour décrocher l'assistance financière. La première condition est que l'aide ira aux personnes physiques de nationalité togolaise dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits en justice ou poursuivre l'exécution de tous actes et procédures d'exécution antérieurement obtenus sans le bénéfice de cette aide. Le Gouvernement, dans l'avant-projet de loi en préparation, a listé les « personnes aux ressources insuffisantes » : les indigents ; les personnes assujetties à l'impôt libérateur ; les personnes dont les frais à exposer ne peuvent être supportés par leurs ressources initialement réputées suffisantes ; le conjoint qui a la charge d'enfants mineurs, en instance de divorce et ne disposant d'aucun revenu propre ; la personne sans emploi et sans ressources, abandonnée par son conjoint, aux fins d'obtenir du tribunal une pension alimentaire pour elle-même ou pour les enfants laissés à sa charge ; le condamné à perpétuité, demandeur au pourvoi assujetti à la tranche supérieure de l'impôt, sauf si l'infraction est commise contre les biens ; les ressortissants d'un Etat lié au Togo par un accord bilatéral qui leur reconnaît le bénéfice de l'aide ; les réfugiés reconnus par le Togo ou les demandeurs d'asile dont la demande d'asile est pendante devant la commission nationale d'éligibilité au statut de réfugiés. A titre exceptionnel, l'aide peut bénéficier à des personnes morales.

Seulement, la charge pèse sur le demandeur à l'aide juridictionnelle. En clair, la personne aux ressources insuffisantes devra justifier que ses ressources mensuelles sont inférieures au double du montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), soit 35.000 francs Cfa. Et seront prises en compte les ressources de toute nature dont le demandeur a directement ou indirectement la jouissance ou la libre disposition, notamment les éléments extérieurs du train de vie, l'existence de biens meubles ou immeubles, qu'ils soient ou non productifs de revenus, à l'exclusion de ceux qui ne pourraient être vendus ou donnés en gage sans qu'il n'en résulte un déséquilibre de la situation économique de l'intéressé. Ce n'est pas tout : la simple demande de l'aide fera qu'on fouillera dans les ressources du conjoint du demandeur à l'aide, ainsi que de celles des personnes vivant habituellement à son foyer,



Tchitchao Tchelim, Ministre de la Justice

sauf si la procédure oppose entre eux les conjoints ou lesdites personnes ou s'il existe entre eux, par rapport à l'objet du litige, une opposition ou une divergence d'intérêts rendant nécessaire une appréciation distincte des ressources. Toujours au nom de l'appréciation des ressources du pauvre demandeur.

L'aide n'est pas accordée lorsque les frais couverts sont pris en charge au titre d'un contrat d'assurance de protection juridique. En cassation, l'aide est

refusée au demandeur si aucun moyen de cassation sérieux ne peut être relevé. Autrement, il va falloir au préalable que l'action en justice ne soit pas manifestement irrecevable ou dénuée de fondement. Lorsque l'aide n'a pas été accordée et que, cependant, le juge a fait droit à l'action intentée par le demandeur, il est accordé à ce dernier le remboursement des frais, dépens et honoraires par lui exposés ou versés, à concurrence de l'aide dont il aurait bénéficié suivant ses ressources.

En rappel, l'équipe gouvernementale a entamé, le 5 décembre 2012, l'étude du texte devant instaurer l'aide juridictionnelle au Togo. De quoi rendre la justice accessible à tous, par l'octroi aux personnes indigentes et démunies de moyens pour faire valoir leurs droits en justice. Souvent, les citoyens défavorisés des campagnes et villes n'ont pas un égal accès à la justice. Tout procès entraînant des frais parfois importants ou hors de portée de toutes les bourses. Des fois, on a été repoussé à la porte par manque d'argent de timbre pour déposer sa plainte. L'article 10 alinéa 1^{er} de l'ordonnance n°78-35 du 7 septembre 1978 portant organisation judiciaire indiquait déjà que la justice est gratuite ; la loi ne met pas moins à la charge du plaideur les droits de timbre et d'enregistrement, les émoluments des auxiliaires de justice et les frais effectués pour l'instruction des procès et l'exécution des décisions judiciaires. L'assistance humanitaire à indigent, prévue dans cette ordonnance, n'a jamais été mise en œuvre depuis lors.

Commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses

L'Autorité s'apprête à élargir le champ des sociétés exploitantes

* Le secteur produit 16 tonnes en 2011, pour près de 750 millions Cfa de taxes.

Parmi les minerais qui procurent des ressources à l'Etat togolais, on note officiellement les substances minérales précieuses et semi-précieuses. Le Code minier de février 1996 de la République togolaise modifié range dans cette catégorie le diamant, l'émeraude, le rubis, le saphir, le zircon, l'opale, le jade, le grenat et l'aigue-marine. En 2011, l'activité dans ce secteur a rapporté à l'Etat 744 576 262 de francs Cfa, en taxes payées par seulement deux sociétés, WAFEX et SOLTRANS, pour 16,469 tonnes de produits exportés. L'année qui a précédé, en 2010, ce montant était de 467 863 999 francs pour 10,451 tonnes exportées, toujours par les deux sociétés.

Officiellement, l'on pense pouvoir faire mieux, et que le pays peut en tirer meilleur profit. D'où l'idée de procurer de nouvelles licences. Les discussions ont bien évolué, et des décrets seront pris sous peu. Il s'agira de renouveler les licences pour Wafex et Soltrans, apparemment bien connues dans le secteur des substances minérales précieuses et semi-précieuses au Togo, et d'en attribuer deux nouvelles, le tout pour une durée de 2 ans



Tairou Bagbiégué, Ministre des Mines et de l'Energie

renouvelable. Il est remarqué un certain intérêt en termes de demandes croissantes d'octroi de licences pour le commerce des substances minérales précieuses et semi-précieuses ces dernières années au Togo.

En fait, le commerce a débuté depuis 1967 avec l'octroi d'une seule licence. Elle est passée à trois en 1971, puis à trente en 1985. Mais quelques ennuis avaient amené les autorités en 1994 à confier le monopole du commerce à la société SEMIT, qui rate

malheureusement d'atteindre les objectifs visés. Plus récemment, en 2003, il a été procédé une seconde libéralisation, mais restrictive et limitée à trois sociétés dont Wafex et Soltrans. Résultats : il est noté une commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses atteignant les 12 tonnes, avec autour de 600 millions de francs de taxes versées à l'Etat.

En dehors de Wafex et Soltrans, la décision sera, très certainement, d'accorder une autorisation

d'ouverture de comptoir d'achat et de vente de substances minérales précieuses et semi-précieuses à la Société togolaise de distribution (STD) pour une période de 2 ans renouvelable, et la même chose à la société Pierres et métaux précieux-Togo (PMP-Togo). L'étude des dossiers par les services techniques compétents du ministère des Mines et de l'énergie a prouvé que les deux nouvelles sociétés disposent de la capacité technique et financière requise pour la transaction des substances précieuses et semi-précieuses. On parle d'un capital qui avoisine les 100 millions de francs. Dans le cadre du fonctionnement de leur comptoir, les quatre sociétés seront tenues « au respect scrupuleux des dispositions des arrêtés fixant respectivement les conditions d'ouverture des comptoirs et els valeurs mercuriales des substances minérales précieuses et semi-précieuses au Togo », indique-t-on au ministère des Mines.

L'autorisation de commercialisation n'est pas divisible, amodiable, cessible, transmissible ou susceptible de

minier du Togo. L'Etat peut, dans certaines circonstances appropriées, participer aux activités de prospection, de recherche ou d'exportation minière ou à la commercialisation des substances minérales et des matériaux de construction. Il prend une participation non payante de 10% du capital social des sociétés d'exploitation sauf dans les activités artisanales et les matériaux de construction. Le droit exclusif d'exploitation d'un gisement, attribué à l'investisseur au titre de son permis d'exportation, constitue l'apport de l'Etat dans le capital social de la société minière.

Cet apport est évalué et fixé à 10% du capital social, quelles que soient les dimensions du gisement. Il a la même valeur que les apports en numéraire des autres membres de la société. De ce fait, l'Etat est considéré comme membre actionnaire de la société et jouit de toutes les dispositions légales réglementaires en vigueur régissant les sociétés et les affaires. Une participation supplémentaire au capital peut aussi être prévue au bénéfice de l'Etat ou du secteur privé togolais qui, en principe, peut atteindre 20% de ce capital. Cette participation est payante.

VERBATIM Par Eric J.

Pour que le Togo gagne !

Il y a de cela quelques jours, L'Union N°557 publiait à sa manchette : "Le Togo gagne au Prix de la qualité 2012: Le Centre de Formation Bancaire du Togo obtient le prix "spécial leadership" de l'UEMOA." Nous avons été choqués par une réaction d'un compatriote insinuant que : "Tout le monde gagne un prix. Qu'allons-nous faire avec ce prix du centre bancaire." Et d'ironiser ensuite : "Ils n'ont pas dit que le centre bancaire a remporté des milliards pour le Togo..." Quelle est la logique dans cette réaction ?

Pour le journal L'Union, le Togo est un pays à fortes potentialités humaines, intellectuelles et matérielles moins exploitées ou carrément non-exploitées qu'il faut toujours relever et révéler afin de stimuler le développement. Ne pas reconnaître le bien-fondé de cette information capitale, c'est faire injure à l'intellect togolais.

Le prix de "Qualité de l'Uemoa" vise à promouvoir la culture de la qualité dans l'Union, à travers d'une part, l'incitation des organismes publics et privés à s'engager dans une démarche qualité et, d'autre part, la reconnaissance publique et officielle des efforts des organismes les plus méritants en matière de qualité.

Chaque année, ce sont plusieurs sociétés de l'espace Uemoa qui y postulent, et ce, dans plusieurs catégories. Ainsi, l'honneur que représente ce trophée pour un pays dont l'une des sociétés décroche ce prix est tellement immense que certains Etats n'hésitent pas à accompagner leurs sociétés dans le coaching sur la qualité. Car, ce prix embellit l'image du pays et facilite l'accès aux capitaux étrangers des récipiendaires. C'est pourquoi, il est important de le vulgariser.

Ces propos du concitoyen ne sont que le reflet de la nouvelle société togolaise au sein de laquelle tout le monde désespère. Alors que dans certains, malgré la conjoncture internationale, les citoyens continuent par croire en leurs potentialités afin de sortir la tête de l'eau, chez nous, le pessimisme est la chose la mieux partagée. Et c'est lui qui est à l'origine de l'inaction, de la paresse, de l'oisiveté et que sais-je encore.

Pour recevoir ce prix, les gens ont travaillé dur, pendant des années. Le Centre de formation bancaire du Togo est désormais un modèle à suivre pour tous les Togolais. Pour que le Togo gagne son pari de développement.

Sur les principaux marchés de la capitale

Stabilité approuvée de l'indice "Communications", tendance haussière de "Enseignement"

Jean Afolabi

S'il quittait 96,8 l'indice "Communications" devrait très certainement regagner un palier inférieur. Les spécialistes en ont pour preuve la tendance adoptée depuis près de huit mois par ce poste de grande consommation entré définitivement dans le quotidien des Togolais. Depuis août 2012, son indice surfe sur le 96,8. Pas question de monter. Mieux, en glissement annuel par rapport à novembre de l'année dernière, l'indice s'est amélioré de +4 points, par rapport à 100,8. Il y a quelques mois, concurrence oblige, l'on mettait ce comportement sur la politique des prix pratiquée par les réseaux filaires et mobiles sur le marché. A 100,7 en avril, l'indice "Communications" était subitement passé à 97,0 le mois suivant, puis à 96,9 en juin, un niveau qu'il a gardé en juillet, d'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale.

En matière de santé, l'on les prix ont également fait une rechute. En



novembre, selon la comptabilité nationale, son indice se situait à 102,4. En fait, depuis cinq mois, en juillet précisément, il n'a pas quitté le 102, oscillant entre 102,2 et 102,8. Ce qu'il faut noter, par contre, c'est que cet indice chutait de 105,8 en avril, pour 105,7 en mai, puis à 105,1 en juin. Un écart de près de 3 points par rapport au niveau actuel. En plus, en novembre, l'indice s'est situé à 102,4 par rapport au 105,4 d'il y a un an.

En revanche, pendant qu'il est

soulevé ce débat sur l'âge d'entrée et d'accès des enfants à l'école et aux examens, c'est l'indice "Enseignement" qui donne frayeur. Il s'est situé en novembre à 111,2 à plus de 5 points en glissement annuel par rapport à la même période de l'an dernier. Après s'être stabilisé pendant cinq mois à 106,0, d'avril à août compris, "Enseignement" est monté à 107,0 en septembre, puis à 109,1 en octobre, pour grimper à 111,2 en novembre.

Mise en œuvre et suivi-évaluation de la SCAPE

Gouvernement, secteur privé, société civile et bailleurs font leur profession de foi ce matin

Le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) est en session sur l'examen de la SCAPE. La cérémonie a lieu ce mardi à Lomé avec la présence effective du Premier ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu, président du CNPPD. Et c'est lui qui dira les mots d'engagement du Gouvernement pour la mise en œuvre de la version du DSRP II intitulé « Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) » pour la période 2013-2017. On imagine déjà que les propos seront tout aussi enthousiastes pour coller à l'événement. Du genre, l'Autorité jure de faire ceci et cela.

Le secteur privé, la société civile et les partenaires feront aussi leur profession de foi sous la forme de déclarations en termes d'attentes et d'engagements pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCAPE. Mais avant, le Secrétaire Technique du DSRP, Paul Kamaga, devra exposer sur les fondements, les orientations stratégiques, les axes stratégiques, le cadrage macroéconomique et budgétaire de la SCAPE, le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SCAPE, et l'analyse des risques.

Concrètement, il s'agit d'examiner



Le P.M. Ahoomey-Zunu, Président du CNPPD

les orientations stratégiques de la SCAPE et s'assurer qu'elles permettent d'atteindre l'objectif global visé entre 2013 et 2017, et de s'engager mutuellement à participer activement à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi.

La SCAPE englobe un certain nombre de thèmes transversaux dont les droits humains, la population, l'emploi, le genre, l'environnement, les changements climatiques, et le VIH-Sida. Ils seront intégrés, à chaque fois que possible, dans les stratégies et politiques sectorielles. Dans sa version primaire, le coût de la Stratégie (en scénario

accéléré) était estimé en moyenne à 791,1 milliards de francs Cfa par an (hors charge de la dette). Son financement devrait être assuré à 71,6% sur les ressources propres de l'Etat, à 19,6% sur les ressources extérieures, et sur la mobilisation de l'épargne nationale et sous-régionale, y compris celle des Togolais de l'étranger par les émissions de titres publics (emprunts obligataires) et par le mécanisme de partenariat public-privé.

La SCAPE est une pile d'actions à réaliser, surtout que la gouvernance économique et sociale du pays n'est pas reluisant. Il faut donc aller vite.

Publication des Comptes nationaux 2007 et 2008

Déficit du solde des opérations courantes avec l'étranger

D'une manière générale, le compte des revenus primaires et des transferts courants enregistre en emplois les revenus primaires payés aux résidents par le reste du monde ainsi que les transferts nets reçus. Il reprend en ressources le solde des opérations sur biens et services et enregistre les paiements de revenus primaires effectués par l'économie nationale à des non-résidents. Le solde de ce compte est égal à celui de la balance courante des paiements.

En 2007, d'après la Comptabilité nationale, les rémunérations des salariés reçues du reste du monde par les résidents togolais sont de 357 millions de francs Cfa contre 15 369 millions de francs versés aux non-résidents. Les revenus de la propriété (hors SIFIM) reçus par les résidents quant à eux sont de 46 402 millions de francs contre 16 898 millions de francs versés au reste du monde. Pour les autres transferts courants reçus par les résidents, ils sont de 28 988 millions de francs contre 191 103 millions de francs versés par l'économie togolaise aux non-résidents. En prenant en compte le solde des échanges extérieurs des biens et services qui sont repris en ressources, le solde des opérations courantes avec l'étranger est déficitaire pour l'économie nationale d'une valeur de 75 007 millions de francs, indique la Comptabilité nationale.

En 2008, les rémunérations des salaires reçues du reste du monde

par les résidents ont plus que doublé avec une valeur de 727 millions de francs alors que celles versées par l'économie nationale aux non-résidents n'a augmenté que de 4% avec une valeur de 15 984 millions de francs. Pours les revenus de la propriété (hors SIFIM), on a enregistré une baisse de 8,7% de la valeur reçue par les résidents, soit un montant de 42 367 millions de francs contre une hausse de 20,3% de la valeur versée aux non-résidents par l'économie nationale.

Quant aux autres transferts

courants, le montant versé au reste du monde est de 28 099 millions de francs, soit une baisse de 3,1%, tandis que la valeur payée aux résidents togolais par le reste du monde est de 192 749 millions de francs, soit une légère hausse de 0,9%. On a donc enregistré une aggravation du déficit du solde des opérations courantes avec l'étranger pour l'économie nationale d'une valeur de 79 797 millions, soit une hausse de 6,4% d'après le constat de la Comptabilité nationale.

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation

La production agricole mondiale va ralentir d'ici 2021, à 1,7%

La FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation – invite les investisseurs à s'intéresser davantage à la production agricole. Selon ses prévisions, la croissance de la production agricole mondiale ralentira d'ici 2021. Elle sera ramenée à 1,7% par an contre 2,6% sur la période 2000-2012. D'après le rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012 (SOFA), les agriculteurs dans les pays à faibles et moyens revenus investissent dans leurs exploitations agricoles plus de 170 milliards de dollars par an, soit environ 150 dollars par personne. C'est trois fois plus que toutes les autres sources d'investissement cumulées, explique l'agence Ecofin.

Selon les mêmes experts, les

pays qui présentent une mauvaise gouvernance, une absence d'un Etat de droit ou encore un niveau élevé de corruption ne parviennent pas à mobiliser suffisamment d'investissements agricoles alors que bien souvent ce sont ceux qui en auraient le plus besoin. Toujours

Au 3ème trimestre 2012 au sein de l'UEMAO

Les crédits bancaires en accroissement au Togo, au Bénin et en Côte d'Ivoire

Le volume des crédits bancaires mis en place au cours du troisième trimestre 2012 est ressorti en hausse par rapport au trimestre précédent. La moyenne mensuelle, toutes maturités confondues, s'est fixée à 627,4 milliards de francs au cours du trimestre sous revue, soit une progression de 5,6%. Selon la Note trimestrielle de conjoncture publiée par la Banque centrale des Etats de

l'Afrique de l'ouest (Bceao), cette augmentation reflète notamment l'accroissement des crédits bancaires observé au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. L'analyse selon l'objet indique essentiellement une hausse du volume des crédits de consommation et des crédits de trésorerie, ressorti en moyenne à 129,0 milliards et 451,8 milliards, soit des hausses de 35,0% et 4,6% respectivement. En revanche, les crédits à l'habitation et à l'équipement se sont repliés, pour se situer respectivement à 10,9 milliards et 62,5 milliards, soit une baisse de 5,6% et 4,2% respectivement d'un trimestre à l'autre, indique la Banque centrale.

Concernant les dépôts bancaires, les ressources mobilisées par les banques se sont accrues au cours du trimestre sous revue, comparativement au deuxième trimestre 2012. En moyenne trimestrielle, le volume des dépôts

enregistrés est ressorti à 523,8 milliards, soit une progression de 60,7 milliards. Cette augmentation est observée notamment au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. L'accroissement du volume des dépôts bancaires est imputable notamment aux sociétés d'Etat, à la clientèle financière des banques, ainsi qu'aux entreprises privées du secteur productif. Les ressources déposées par les sociétés d'Etat se sont situées à 52,9 milliards contre 37,1 milliards le trimestre précédent. Pour la clientèle financière et les entreprises privées du secteur productif, les ressources déposées se sont élevées à 60,5 milliards et 137,9 milliards contre 30,5 milliards et 121,8 milliards un trimestre plus tôt.

Le taux d'intérêt créditeur est ressorti également en hausse d'un trimestre à l'autre. Le taux moyen pondéré s'est établi à 5,03% contre 4,90% au cours du trimestre précédent. Cette augmentation des taux a concerné notamment la clientèle financière et les sociétés d'Etat. Les taux appliqués à ces catégories de clientèle se sont établis respectivement à 5,23% (+24 points de base) et 5,25% (+48 points de base). Au troisième trimestre 2012, les taux de rémunération des dépôts bancaires se situent à 5,32% pour les entreprises individuelles et 5,10% pour les entreprises privées du secteur productif.

Activités du secteur des Bâtiments et travaux publics (BTP)

Un constat de stagnation au Togo

Le repli de l'activité dans le secteur des BTP en glissement annuel s'est maintenu à un rythme moins prononcé au troisième trimestre 2012 par rapport au trimestre précédent. Cette situation est en rapport avec le recul observé dans les mises en

chantier et les nouveaux contrats.

La décélération du rythme baissier dans le secteur des BTP est liée en partie aux importants projets d'investissement public entrepris en Côte d'Ivoire. Une stagnation de l'activité a été enregistrée au Bénin, au Burkina,

au Sénégal et au Togo, constate l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) dans sa Note trimestre de conjoncture. L'activité demeure morose en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger.

FOOTBALL/CHAN 2014

Les Eperviers sortent prématurément

L'aventure des Eperviers dans les éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2014, n'aura duré que le temps de deux matches (aller et retour) du premier tour. Déjà battus à l'aller (1-2) à Ouagadougou par des Etalons locaux, pourtant à leur portée, les locaux togolais se sont de nouveau inclinés 1-0 dimanche au Stade de Kégué.

La courte défaite enregistrée à l'aller et les espoirs nés d'un but marqué à l'extérieur n'ont pas visiblement produit leurs effets. Face à des Burkinabè présents dans le jeu et solides sur leur garde, se sont des joueurs togolais en grande difficulté et incapable d'osser un jeu cohérent qu'on a vu au stade de Kégué.

La bande au Coach Tchakala Tchanilé, durant la quasi-totalité de la partie a eu toutes les peines du monde pour secouer sérieusement cette sélection qui se sent au mieux de sa forme au fur et à mesure que le match évoluait.

Ainsi, alors même que l'on courrait droit vers un match stérile, c'est Simplicie Ouédraogo, entré en jeu en seconde période, qui fera taire tout le stade de Kégué à six minutes de la fin du match. A la suite d'une remontée des Etalons, il réussira à mettre le cuir hors de portée du portier togolais Yacoubou Nouridine. La poignée de burkinabè dans les tribunes et le banc peu-



vent déjà jubiler, car avec ce but, ils viennent de mettre à terre le Togo, déjà en grande difficulté à inscrire le moindre but et qui finalement est obligé d'en mettre au moins deux.

Au terme du temps réglementaire et au coup de sifflet final de l'arbitre central, Achille Madille, ce sera une joie justifiée pour le technicien Brama Traoré et ses poulains alors que

Tchakala Tchanilé et les siens ne peuvent que s'en prendre à leur choix presque à la limite de la complaisance.

Adebayor se blesse...de nouveau

L'attaquant togolais de Tottenham Emmanuel Adebayor s'est blessé dimanche lors de la 17ème journée de Premier League contre Swansea. L'attaquant des Eperviers du Togo dont on attend le retour en sélection une nouvelle fois, est sorti à 20 minutes de la fin du match après avoir reçu un coup à la cheville. Très remuant dans la partie, Adebayor avait manqué l'occasion à deux reprises d'ouvrir la marque pour son équipe avant de recevoir ce coup à la cheville sur un contact avec un adversaire. L'ancien Gunner souffrirait d'une torsion de la cheville. Sa durée d'indisponibilité n'est pas encore connue.

Tottenham qui a battu finalement Swansea 1-0 à White Hart Lane occupe la quatrième place à égalité avec Chelsea, qui le devance à la différence de buts. Les «Blues» ont un match de retard, ayant joué et perdu la finale du Mondial des clubs contre Corinthians au Japon ce week-end. Le but victorieux de Tottenham a été inscrit à un quart



d'heure de la fin par le Belge Vertonghen à l'aide d'une jolie demi-volée. Le défenseur central était monté sur un coup franc de Walker. Tottenham qui a largement dominé la rencontre malgré l'absence de son meilleur joueur Gareth Bale, a manqué d'efficacité devant les buts.

Les Londoniens n'ont pas été loin de se faire surprendre à

plusieurs reprises, notamment sur une tentative de lob de 40 mètres de Michu, l'une des révélations de l'année en Premier League (12 buts), passée juste au-dessus de la barre d'Hugo Lloris. L'attaquant espagnol a par ailleurs été discret. Le gardien français était une nouvelle fois titulaire, comme c'est le cas depuis sept matches de Championnat d'Angleterre. Il a dû

attendre les arrêts de jeu pour avoir à faire sa première intervention difficile de la partie, qui a failli mal tourner.

Sorti au devant de Michu sur une balle haute, le capitaine des Bleus a touché, involontairement, la tête de l'attaquant en boxant le ballon du poing. Resté un moment étendu sur la pelouse, l'Espagnol s'en est apparemment sorti sans dommage.

Mondial des clubs

Les Corinthians créent la surprise et battent Chelsea !

Les Corinthians de São Paulo remportent le Mondial des Clubs aux dépens de Chelsea (1-0), grâce à un but de leur goleador Guerrero et une prestation XXL de leur portier Cassio.

Rafael Benitez ne remportera pas le deuxième Mondial des Clubs de sa carrière, après son succès en 2010 avec l'Inter Milan. Et pourtant, une première période de haut niveau voyait son Chelsea dominer les débats. Mais les Corinthians de São Paulo, très bien organisés défensivement par le maître tacticien Tite, tenaient la dragée haute aux

Blues. Ils pliaient, mais ne rompaient pas grâce notamment à plusieurs arrêts de classe de leur portier Cassio devant Cahill (11e), Torres (38e), Moses (39e) et Mata (41e).

Les Brésiliens ne se contentaient pas de subir et partaient à l'abordage pour se procurer quelques situations de contres par Paulinho (20e), Emerson (29e, 34e) et Guerrero (34e). Au retour des vestiaires, le Timão prenait crânement sa chance devant des Londoniens incapables de trouver la faille. Après une alerte de Hazard et une énième

parade de Cassio (54e), ils accélèrent et acculaient littéralement les partenaires de Frank Lampard dans leur camp. Ils trouvaient finalement la faille par l'intermédiaire de Guerrero, qui, en bon renard des surfaces, poussait de la tête un ballon mal dégagé par la défense anglaise (1-0, 69e).

Les pensionnaires de Stamford Bridge tentaient de réagir dans les dernières minutes. Et malgré un jeu trop brouillon, ils parvenaient tout de même à se créer une énorme occasion. Mais, encore une fois, Cassio

impérial jaillissait dans les pieds de Fernando Torres (86e) pour l'empêcher de marquer à bout portant. La fin de match s'avérait finalement catastrophique pour Chelsea, Cahill étant expulsé pour un mauvais geste (89e). L'ultime tentative de Mata trouvait le poteau (90e +4) et délivrait ainsi les nombreux supporters des Corinthians qui avaient fait le déplacement à Yokohama. Après la Copa Libertadores, les Paulistes inscrivent donc le Mondial des Clubs à leur palmarès en 2012. Une année de rêve!

CAN 2013

Le Togo en mission de reconnaissance en Afrique du Sud

Après une première séance de travail avec les différents comités mis en place par l'Etat togolais pour la bonne coordination de la préparation des Eperviers pour Afrique du Sud 2013, le Premier ministre togolais, Ahoomey-Zunu veut prendre les taureaux par les cornes en envoyant, en début de semaine, une mission de reconnaissance en Afrique du Sud, selon un communiqué de la primature reçu dimanche.

Cette mission qui sera composée de membres des trois comités

se rendra en Afrique du Sud pour vérifier que les dispositions idoines sont prises avant l'arrivée de l'équipe nationale en début d'année. Le chef du gouvernement semble avoir pris la mesure des événements et veut assurer une bonne organisation et préparation pour la CAN 2013.

La CAN démarre le 19 janvier en Afrique du Sud. Le Togo évoluera dans le Groupe B aux côtés de la Côte d'Ivoire, de l'Algérie et de la Tunisie.

Le Ghana avec Asamoah Gyan, mais sans Jordan Ayew ni John Mensah

L'attaquant de Marseille Jordan Ayew et le défenseur John Mensah, ex-capitaine actuellement sans club, n'ont pas été retenus par le sélectionneur du Ghana Kwesi Appiah dans sa pré-liste de 26 joueurs pour la CAN Orange 2013, a annoncé jeudi la Fédération ghanéenne sur son site. Jordan Ayew, 21 ans, avait pourtant été présent à la dernière édition au début de l'année 2012. Mensah, longtemps capitaine du Ghana, n'a plus de club depuis qu'il a été laissé libre par Lyon cet été. Dans la liste des 26, James Kwesi Appiah a choisi 22 joueurs expatriés dont trois opèrent dans d'autres pays d'Afrique.

Gardiens : Adam Kwarasey (Strømsgodset/Norvège), Fatau Dauda (AshantiGold), Daniel Adjei (Liberty Professionals). Défenseurs : John Paintsil (Hapoël Tel-Aviv/Israël), Harrison Afful (Espérance, Tunis/Tunisie), Richard Kissi Boateng (Berekum Chelsea),

John Boye (Rennes/France), Jonathan Mensah (Evian TG/France), Isaac Vorsah (Red Bull Salzburg/Autriche), Jerry Akaminko (Eskisehirspor/Turquie), Rashid Sumaila (Ashanti Kotoko), Mohammed Awal, (Maritzburg United/Afrique du Sud). Milieux de terrain : André Ayew (Marseille/France), Christian Atsu (FC Porto/Portugal), Anthony Annan (Osasuna/Espagne), Derek Boateng (Dnipro Dniepropetrovsk/Ukraine), Emmanuel Agyemang Badu (Udinese/Italie), Kwadwo Asamoah (Juventus/Italie), Albert Adomah (Bristol City/Angleterre/D2), Mohammed Rabiu (Evian TG/France), Mubarak Wakaso (Espanyol Barcelone/Espagne). Attaquants : Asamoah Gyan (Al Ain/Emirats Arabes Unis), Emmanuel Clottey (Espérance, Tunis/Tunisie), Richmond Boakyé Yiadom (Sassuolo/Italie/D2).

EDITORIAL

LES ARMES ET LES LARMES

A PROPOS DE LA TUERIE DU CONNECTICUT

suite de la page 1

Chicago prohibant la détention d'armes de poing ainsi que d'autres réglementations relatives aux fusils et autres armes de chasse.

acheteurs d'armes, il a assuré pendant la campagne électorale qu'il respecterait le deuxième amendement qui autorise la détention d'armes.

LES SOUTIENS POLITIQUES

Cette liberté est soutenue par le parti républicain et un puissant lobby des armes à feu, la National Rifle Association (NRA).

Le 4 octobre 2012, Mitt Romney a déclaré : "Quand je serai président, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour défendre et protéger le droit des Américains qui respectent la loi en faveur des armes".

Quant à Barack Obama, il est toujours resté prudent sur ce sujet. S'il a souhaité un renforcement des vérifications des antécédents des

La tragédie du Connecticut a bouleversé le chef d'Etat américain. Sans mettre en cause le droit de porter des armes, le président américain, les larmes aux yeux, a insisté sur la nécessité d'agir et a suggéré que des mesures fortes soient prises.

Mais, peu de mesures sont possibles dans le cadre constitutionnel actuel et celui-ci est difficile à modifier?

Là est le problème. Chacun sait pourtant que, sans des politiques drastiques, les armes provoqueront d'autres larmes.

REPERES

200 millions du PNUD à 16 organisations de la société civile

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Togo, l'une des agences de mise en œuvre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), vient d'accorder, pour la quatrième fois consécutive, des financements d'un montant total 202.000.000 de F CFA, à seize (16) organisations de la société civile togolaise.

La cérémonie de signature des protocoles de financement a eu lieu jeudi dernier à Lomé. Les documents ont été paraphés par la Représentante Résidente du PNUD, Mme Khardiata LO N'Diaye, et les représentants des seize organisations bénéficiaires. Ceci, en présence de la ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières ainsi que nombreux partenaires. Ces financements ont pour but, souligne Mme LO N'Diaye, d'aider à développer les capacités locales et à soutenir les efforts que font les communautés à la base pour réduire la pauvreté, par la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, la lutte contre les changements climatiques, la protection des eaux internationales, la lutte contre la dégradation des terres et la lutte contre les produits chimiques dangereux. Les seize (16) projets concernés par les nouveaux financements portent sur la gestion des écosystèmes fragiles, la conservation des forêts communautaires, le développement de la foresterie rurale, le développement de systèmes de production résilients aux changements climatiques, la promotion de systèmes durables de production maraichère. Ils seront mis en œuvre dans toutes les régions du Togo pendant les trois prochaines années. Depuis 2009, au Togo, le PMF/FEM appuie et accompagne, jusqu'à 50.000 dollars US par projet, des actions identifiées par les communautés à la base et portées par les organisations de la société civile (ONG, associations de développement, comités villageois de développement, etc.). A ce jour, le programme a financé quarante-huit (48) projets au Togo, pour un montant total de 623.000.000 de F CFA. Tous ces projets comportent des dimensions économiques destinées à la valorisation des produits issus de la diversité biologique et à la création et/ou au renforcement des sources de revenus des communautés bénéficiaires.

Le Togo représenté au Festival de Harlem

Cette année, la communauté togolaise dans la région des trois États (New York, New Jersey et Connecticut) a participé au 6e Défilé/Festival Annuel Journée d'Afrique à Harlem, New York.

Initié par de jeunes africains vivant dans la ville de New York, ce Défilé/Festival Annuel Journée d'Afrique est aussi une organisation à but non lucratif qui vise à mettre en valeur la beauté, la richesse et la diversité des cultures africaines. Pour une première, la participation de la communauté togolaise à cet événement important est pour le moins honorable et remarquable. Dans l'unité, ils sont sortis en grand nombre, ont défilé en costumes traditionnels et dansé au rythme des tambours et des chants traditionnels pour mettre la richesse culturelle togolaise sur la scène mondiale. Cette participation est le fruit de la bonne volonté et l'engagement de certains leaders dans la communauté. Ces leaders, avec le soutien de leur organisation respective, ont mis en place le Comité Togo-African Day Parade pour planifier l'événement et travaillé sans relâche pendant des mois pour voir se concrétiser ce projet. La visibilité acquise lors de cet événement est un atout majeur que la communauté pourrait exploiter lors de ses discussions futures avec les gouvernants de New York afin de faire avancer leurs intérêts collectifs. En outre, au-delà d'une simple participation à une manifestation culturelle, cette expérience confirme qu'ils peuvent être efficaces en tant que communauté quand ils travaillent ensemble. Ce succès est donc une invitation à unir leurs forces et opérer une transition de collaborations irrégulières au dialogue permanent, de regroupements épars à une organisation intégrée pouvant éventuellement être le visage officiel de la communauté togolaise aux Etats-Unis.

CST et Arc-En-Ciel organisent une marche pour leur femmes le 20 déc

"Pour protester contre l'instrumentalisation de la justice, l'impunité et les violations permanentes des droits humains, la non assistance aux femmes et enfants des victimes de la torture, la confiscation illégale de plus d'un milliard de francs cfa appartenant aux femmes du grand marché, etc., nous appelons une fois encore toutes les femmes de Lomé et de ses environs à se mobiliser pour prendre massivement part à la grande marche de protestation des femmes, le jeudi 20 décembre 2012 à partir de 8h00 dans les rues de Lomé... ", c'est en substance le motif de la conférence de presse des femmes du Collectif Sauvons le Togo (CST) et de la Coalition Arc-En-Ciel, tenue dimanche au siège du CACIT à Lomé. En marge à cette conférence de presse, il est annoncé que le mercredi prochain à 18h, il y aura une messe à l'église Saint Augustin d'Amoutivé dans le cadre des séances de prière que l'opposition organise pour le Togo.

Cinéma/TV

Miss Diamant en tournage
du 15 décembre 2012 au 15 Juin 2013

Pour ceux qui ne le savent pas encore, "Miss Diamant" est la série télévisuelle togolaise de 150 épisodes dont le tournage a commencé depuis le 15 décembre dernier. Série de 5 saisons de 30 épisodes chacune- il s'agit du premier grand feuilleton togolais- "Miss Diamant" porte sur les thèmes de l'héritage, la tradition et

l'amour. Le Togolais François E. KANDONOU est le réalisateur de cette première togolaise qui sera en tournage dans la ville de Lomé. "Il se veut un canal pour édifier, éduquer et sensibiliser les populations africaines", selon les organisateurs. Cette série traite des péripéties du monde socioculturel, religieux traditionnel et politique.



le christianisme, lesquels thèmes sont mangés à la sauce du charlatanisme, de la justice, de la sorcellerie, de la corruption, de l'impunité, de l'occultisme, de

On navigue entre tradition et modernité, avec l'inévitable conflit des religions et même. Réalisateur et producteurs ne craignent même pas de titiller plus ou moins la



polémique ou la provocation en partant d'une situation conflictuelle où un prêtre vaudou, converti au christianisme, redoutable maître de la forêt sacrée à l'Eglise catholique !!! Aïe, il y aura beaucoup à redire si jamais la série est portée à l'écran telle que l'annonce le synopsis. Ça ne peut que nous procurer une jouissance quand la toute-puissante église catholique, les autorités politiques et les aventuriers de toutes sortes se battent avec ou contre des dépositaires d'un culte vaudou pour récupérer les derniers oripeaux d'un savoir traditionnel lui-même aliéné déjà à la civilisation occidentale. On a

manifestement là un mélange explosif très porté sur l'actualité du pays et du continent.

Les producteurs n'ont pas lésiné sur les moyens : le gratin du petit écran de la sous-région a été sélectionné. Pour une série togolaise, on aura les stars ivoiriennes Gohou Michel et BOHIRI, Gustave SORGHO et Abdoulaye Kombodry du Burkina Faso, Akambi AKALA du Bénin, les inévitables (néanmoins inénarrables) Gbadamassi et Gogoligo du Togo, ainsi que d'autres jeunes acteurs montants de la scène africaine. Michel Gohou joue le personnage d'un des frères héritiers.

En attendant sa sortie, il s'agit déjà d'un test grandeur nature pour le film togolais. On n'en voit très peu sur le petit écran envahi par les productions régionales, notamment ivoiriennes et togolaises voire camerounaises. Le Togo est presque un désert sur le plan de la filmographie. Avec "Miss Diamant", on fait un grand bond en avant ?

Contrairement aux séries ivoiriennes et burkinabés où le rire est envahissant, ici on n'est guère dans le divertissement, on tente de poser les vraies questions sociétales. La politique est invitée au balcon de la religion, l'argent s'y mêle, le sexe également et tous ses travers. Ce sera Gomorrhe avant l'heure. Missi Diamant soutenu par le Ministère des Arts et de la Culture, l'Organisation Internationale de la Francophonie, Le Fonds de garantie des industries culturelles, le Comité Miss Togo, Cheikh Olas Productions.

Rendez-vous donc en 2013.

Lepoint.fr

Littérature

Balzac revisité

Le projet "mariage et adoption pour tous" aurait certainement inspiré la plume incisive d'Honoré de Balzac, lui qui se présentait comme le "législateur du mariage", "licencié en droit conjugal". Ou qui soulignait que "les mœurs, qui n'ont souvent pas de raison, l'emportent sur la loi qui est la raison d'un pays"... Doué d'un sens du rythme littéraire incomparable, excellent dans l'art de la dissection des "mœurs juridiques", l'immense romancier du XIXe siècle s'en serait donné à cœur joie sur les préoccupations sociétales actuelles.

Rien de moins connu que la loi
L'édifice littéraire façonné par

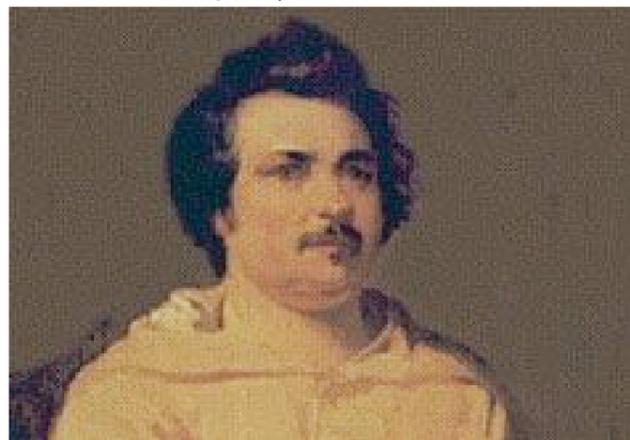
L'orchestration balzacienne des relations juridiques varie au gré des circonstances. Tantôt raillant la loi, tantôt jonglant avec ses formules coquettes ou désuètes, le détricotage du droit tricote tout autant de vérités ! "Il n'y a rien de moins connu que ce que tout le monde doit savoir, LALO !" se plaît à rappeler l'écrivain.

Vérité judiciaire

En criminologue averti, Balzac dissèque les profils des criminels : le criminel né, le criminel passionnel, le criminel occasionnel, etc. Il observe que, souvent, "le crime attire le crime" et que le meurtrier est victime d'un enchaînement malheureux

prémonitoire aux vœux de la ministre de la Justice de vider les prisons, il disait que "les condamnés devraient être environnés des prodiges du Bien au lieu de rester au milieu des mirades du Mal".

Des criminels aux acteurs du droit, en passant par les fonctionnaires et le traitement des impayés, les vices balzaciens se répondent dans une mise en scène vivifiante. La foi de Balzac - teintée de pessimisme - en la vérité judiciaire pourrait finalement se résumer dans cette peinture du procès : "Les avocats savent légitimer les prétentions les plus absurdes, les lois ont des syllogismes complaisants aux erreurs de la conscience et les juges ont le droit de se tromper"... Bref, relire Balzac s'impose après ce détour par cet enivrant manège juridique.



l'auteur de La comédie humaine est un véritable cabinet de curiosités juridiques que nous font découvrir les 17 auteurs du très bel ouvrage illustré Balzac, romancier du droit (éditions LexisNexis).

Cette langue du droit qui selon les cas verse dans la subtilité, le caprice, la rigidité ou la poésie inonde l'oeuvre de l'écrivain qui a eu le bon goût de renoncer au notariat pour embrasser sa carrière littéraire. "La comédie humaine demeure le plus magnifique document de droit qu'un romancier ait jamais écrit", disait Adrien Peytel.

d'événements et, donc, d'une sorte de fatalité. "Il existe rarement de criminel qui soit totalement criminel", écrivait-il. Le personnage emblématique de Vautrin, cet ancien forçat devenu chef de la police, occupe une place de choix dans La comédie humaine, de même que la figure anatomique de l'amant meurtrier dans Le curé de village décrite par Johann Kaspar Lavater.

S'érigeant en critique lucide de l'efficacité du système répressif, Balzac dénonçait l'inflation législative et l'isolement carcéral. Tel un écho



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Fin d'année 2012

Lydia Ludic fait le bilan et récompense ses employés

Les agents de Lydia Ludic se sont retrouvés le 15 décembre 2012 à Lomé pour faire le bilan de leurs activités et passer surtout en revue les difficultés qu'a traversées la société. Aussi, neuf agents qui terminent leur carrière la fin de cette année, ont été honorés et récompensés par la direction générale.

Etonam Sossou

Le premier point auquel s'est attaqué le Directeur général de Lydia Ludic, Alexandre Qader a été le mouvement de grève lancé par les délégués syndicaux et suivis par certains agents. Lesquels agents ont manifesté sans aucun égard à la loi. « Ils ont chassé des clients sous prétexte que la salle de jeux était fermée et hué leurs supérieurs hiérarchiques », a rappelé M. Alexandre Qader avant de dévoiler les décisions de la direction pouvant rétablir le calme et l'ordre et l'harmonie.

Ainsi, treize (13) employés et délégués syndicaux se retrouvent aujourd'hui sans emploi, car faisant



Alexandre Qader, DG Lydia Ludic Togo remettant un certificat à un futur retraité partie du petit groupe de personnes ayant adopté des comportements abusifs qui peuvent ternir l'image de la société. « Ils se sont lancés dans des démarches d'entraves, d'insultes et de menaces contre les responsables de cette entreprise. Ils ont même envoyé des courriers à notre employeur, le directeur de Grupo Pefaco pendant que nous étions en pleine discussion avec eux », a expliqué le directeur général de cette société de jeux. Avant d'enfoncer le clou, en révélant que

ces mouvements de grèves sont directement liés aux détournements de fonds par le Secrétaire général du syndicat des travailleurs de Lydia Ludic. « Il est licenciée et aucun recours n'a pu remettre en question sa culpabilité », a-t-il précisé.

D'autres employés grévistes ont bénéficié d'une grâce : ils viennent d'échapper à la procédure de licenciement. Une faveur obtenue grâce à l'intervention conjointe de l'administration générale du travail et des responsables de Lydia Ludic. « J'espère que ces personnes seraient désormais conscientes de ce à quoi elles ont échappé, vue le préjudice qu'elles ont causé à la société », a-t-il renchéri.

Aussi, il a été annoncé aux agents que pour le compte du mois en cours, ils percevront le double du salaire de base. Des sacs de riz et des bidons d'huile seront offerts en guise des cadeaux de fin d'année à Lydia Ludic.

Enfin, un hommage a été rendu aux employés en partance à la retraite. « Qu'ils vous servent d'exemples. Je veux que vous sachiez qu'une carrière est possible à Lydia Ludic Togo. Les menaces et les insultes ne conduisent à rien.



Les employés de Lydia Ludic

Seules la collaboration et l'entente peuvent arranger les choses », a conseillé Alexandre Qader. Des certificats de reconnaissance et de mérite ont été remis aux nouveaux retraités par le Directeur général de la société, ainsi que des engins à deux roues, plus une somme de 100 000 F CFA pour l'acquisition de plaques minéralogiques.

Pour le directeur des ressources humaines Matcham Nikabou, l'assiduité et le travail bien fait conduisent aux honneurs. « Vous êtes aujourd'hui honorés et nous vous rendons hommage et honneur. Faites comme eux, ils ont bien fait leur travail contre vent et

marée », a-t-il dit aux agents encore en fonction.

Une fête organisée par Lydia Ludic Togo pour ses employés sur le terrain de Béniglato, amis fin aux manifestations.

Lydia Ludic est une société de jeux implantée au Togo depuis février 1997. Elle emploie plus de quatre cents (400) personnes au Togo. Elle est une filiale de Grupo Pefaco qui emploie plus quatre mille (4000) personnes sur le continent africain.

La société Lydia Ludic est dirigée par Alexandre Qader qui entend lancer dans les mois à venir, un « ambitieux plan de recrutement » au sein de cette société.

Santé/La Méningite

Bientôt hors de l'Afrique

Un nouveau vaccin et une vaste mobilisation caritative laissent espérer un progrès majeur de santé publique dans vingt-cinq pays africains dont le Togo, où sévissait jusqu'ici la méningite.

L'Afrique n'est en rien synonyme de calamités dans le domaine de la santé. Après les progrès obtenus dans le traitement des malades du sida, des avancées sanitaires majeures commencent à être obtenues dans la lutte contre les épidémies récurrentes de méningite qui sévissent dans plus d'une vingtaine de pays africains. Il s'agit plus précisément des pays inclus dans la 'ceinture de la méningite', un concept forgé en 1963 par le médecin militaire français Léon Lapeyssonnie, et suffisamment solide pour que l'on parle toujours aujourd'hui (du moins dans l'espace francophone) de la 'ceinture de Lapeyssonnie'.

Cette ceinture est telle qu'il l'avait définie : 'Une bande de terrain courant de l'Atlantique à la mer Rouge, entre le 4e et le 16e degré de latitude'. Cet espace de l'Afrique subsaharienne (qui va du Sénégal jusqu'à l'Éthiopie) enregistre toujours les taux les plus élevés de prévalence de méningite à méningocoques. Il

s'agit le plus souvent - dans 80 à 85 % des cas - de méningites dues à une bactérie méningocoque du 'séro-groupe A'. L'infection, quand elle n'est pas mortelle, peut provoquer de graves séquelles, irréversibles.

Les méningites sont des inflammations de certains tissus cérébraux dues soit à des virus (dans ce cas, elles sont souvent bénignes) soit à des bactéries. Plus rares, ces dernières sont aussi plus graves. D'autant plus lorsqu'elles surviennent, comme en Afrique subsaharienne, sur un mode épidémique. Environ 450 millions de personnes vivent dans la zone définie par Lapeyssonnie, et l'une des plus grandes vagues épidémiques enregistrée a, en 1996-1997, touché plus de 250 000 personnes et provoqué 25 000 décès. 'Au cours de la saison épidémique de 2009, quatorze pays africains ont mis en œuvre une surveillance renforcée qui a permis d'enregistrer un total de 88 199 cas suspects, dont 5 352

décès, le nombre le plus élevé depuis l'épidémie de 1996', précise l'Oms.

De nouvelles données laissent espérer de possibles et considérables avancées sanitaires dans ce domaine. On vient ainsi d'observer un déclin historique du nombre des cas de méningite dans trois pays d'Afrique de l'Ouest. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger font ainsi état du nombre le plus faible de cas confirmés de méningite A jamais enregistrés au cours d'une saison épidémique, et ce après l'introduction d'un nouveau vaccin. C'est ce que révèlent les responsables du Projet vaccins méningite (Mpv), un partenariat entre l'Oms et Path créé en 2001 grâce à un don de 70 millions de dollars de la Fondation Bill & Melinda Gates. Il a pour mission d'éliminer la méningite épidémique en tant que problème de santé publique en Afrique subsaharienne et ce, grâce au développement, à la mise au point, à l'introduction et l'utilisation à grande échelle de vaccins conjugués contre le méningocoque.

Insalubrité

A quoi servent les interdictions ?

A Lomé, tous les prétextes sont bons pour violer les interdictions. Les nombreux tas d'ordure qui jonchent les rues sont là pour démontrer l'inutilité des pancartes

Bretelle Atikoumé-Klikamé à Lomé. Des véhicules sont garés contre une clôture. Malgré la pancarte indiquant « laverie interdite à cet endroit. Attention à la sanction », de jeunes gens frottent énergiquement la carrosserie et les roues des voitures. Des interrogations fusent sur les motivations qui poussent les usagers à enfreindre ainsi les consignes. Pour les laveurs, il s'agit d'un souci de réduction des charges. Ainsi, « nous venons laver les voitures ici car il y a de l'espace et il y a un forage d'eau juste à côté : ce qui fait que nous payons l'eau à moindre coût » déclare Rodrigue, un laveur de voiture rencontré sur place.

Quant aux propriétaires des véhicules, ils ont des motivations diverses. Pour Didier : « mes enfants vont à l'école pas loin d'ici. Je viens donc laver mon véhicule en attendant l'heure de sortie des classes ». Victor par contre a un souci d'économie. « Moi je viens ici parce que je peux payer au prix qui me plaît » dit-il. En fait, il n'y a pas de taux fixes dans ces laveries de rue. Le laveur laisse la latitude au client de payer le montant qui lui plaît. « En fonction de l'humeur du client, il peut me donner 200, 300, jusqu'à 1000fcfa, précise Rodrigue le laveur.

Autre lieu, une autre pancarte indique « Interdiction de jeter les ordures sous peines de poursuites judiciaires ». C'est justement sous cette pancarte que les habitants du coin choisissent de déposer leurs ordures ménagères. La raison est

toute simple : « nous déposons nos ordures ici car il n'y a pas de moyens pour payer les prestations des associations de ramassage d'ordures bac à ordures » précise une ménagère. Face à cette accusation, un agent de la société chargée de la collecte des ordures ménagères à Lomé apporte des éclaircissements. D'après lui, par souci de propreté les frais généralement mensuels attribués à chaque ménage sont à la portée de toutes les bourses.

Plus loin un individu urine au pied d'un mur, sans se soucier de l'écriteau indiquant « interdiction d'uriner ici ». Sa raison à lui est qu'il avait une envie pressante et qu'il n'a pas trouvé de toilettes publiques pour se soulager.

Prétextes justifiés ou non, une chose est sûre : la pose d'une plaque ne suffit pas à dissuader les loméens : il faut plus !

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°207 DE LOTO KADOO DU 07 DECEMBRE 2012

Le tirage de loto Kadoo auquel nous assistons ce 14 Décembre 2012, porte N°208.

Divers lots ont été remportés dans tout le pays par les fidèles parieurs de la LONATO, vendredi dernier.

A LOME, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000F CFA, qui ont été essentiellement reportés par les parieurs de la LONATO.

A l'intérieur du pays, c'est la ville de KPALIME qui s'est démarquée par les gros lots qui y ont été gagnés.

En effet, le point de vente 4017 situé dans cette ville, a recensé des gagnants de lots de 500.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°208 de Loto Kadoo du Vendredi 14 DECEMBRE 2012

Numéro de base

45

77

72

58

89

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 618 de Lotto Diamant du lundi 17 Décembre 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**